

F F T  
**Comité De Saône Et Loire De Tennis**

Ligue De Bourgogne De Tennis

**La Commission SENIORS PLUS**

Rue d'Avoise – Stade  
71210 MONTCHANIN

☎ : 03 85 78 10 98

A tous les Présidents de Clubs de  
S. & L.

Réf. :  
CSLT/JML/AB/064/2014

Montchanin,  
Le 08 Juillet 2014

**Championnat de Saône et Loire**  
**INTERCLUBS par EQUIPES SENIORS PLUS**  
**+ 35 ANS**  
**Saison sportive 2015**  
**Date limite impérative d'inscription : 1<sup>er</sup> octobre 2014**

La phase qualificative pour le Championnat de France Interclubs par Equipes des + 35 ans se déroulera aux dates suivantes (**attention au changement par rapport à l'année dernière**) :

➤ **Epreuves départementales :**

19 - 26 octobre, 2 - 9 - 16 novembre 2014.

Rattrapage : - 1<sup>ère</sup> Division : 1<sup>er</sup> et 11 novembre

- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Division : 1<sup>er</sup> - 11 - 23 - 30 novembre 2014.

**Date limite impérative :** 1<sup>ère</sup> division : 16 novembre

Autres divisions : 30 novembre

Passées ces dates, les Clubs n'ayant pas disputé toutes leurs rencontres se verront attribuer **moins 2 points** par rencontre non jouée.

➤ **Epreuves régionales :**

¼ de Finale : le 30 novembre 2014.

½ Finale : le 7 décembre 2014.

Finale : le 14 décembre 2014.

➤ **Catégories concernées :**

Séniors Plus 35 ans messieurs et dames nés (es) en 1980 et avant.

**COMPOSITION DES EQUIPES :**

➤ **1<sup>ère</sup> division :**

4 simples – 1 double (**RAPPEL** ordre des parties : simples 4 et 2, puis 3 et 1 puis double).

➤ **Autres divisions :**

3 simples - 1 double (ordre des parties : simples 3-2-1 puis double).

**Chaque partie gagnée vaut 1 seul point (pas de bonification pour le double)**

**Les doubles doivent être joués sous peine de disqualification des deux équipes.**

## **RAPPEL :**

- Participation des joueurs (es) de plus de 45 ans : elle est autorisée. Cependant, les rencontres ne peuvent être décalées pour harmonisation de participation de joueur dans deux catégories différentes (le logiciel « Gestion Sportive » est un outil de pénalisation entraînant une disqualification de l'équipe et une non comptabilisation des résultats individuels). **ATTENTION au numéro de journée.**  
Ces joueurs devront choisir leurs catégories dans le cas d'une qualification pour une phase régionale.

**Un joueur ne peut évoluer dans deux catégories différentes ou plus en phase régionale.**

### ➤ **(Application de l'article 110 des règlements sportifs de la FFT)**

Une équipe FORFAIT en Championnat de Bourgogne (rencontre se disputant par élimination directe) l'année N est rétrogradée l'année suivante en 1ère division départementale et n'est pas qualifiable pour le Championnat de Bourgogne dans l'année N+1 ; en cas de victoire dans la phase, elle est alors remplacée par le club finaliste (Second de poule pour la S&L).

- Les rencontres doivent se jouer **IMPERATIVEMENT** aux dates prévues (éventuellement avancées au samedi ou vendredi après-midi après accord des deux capitaines, mais jamais repoussées). En cas de report, pour le seul motif d'intempérie, le club ne possédant pas de court couvert devra obligatoirement se déplacer lors de la journée de rattrapage.

### **Application pour le championnat de Saône et Loire de l'article 82 des règlements sportifs de la FFT**

Une fois les poules de championnat officialisées, aucun(e) joueur (se) défaillant(e) ne pourra être remplacé(e) par un(e) joueur (se) dont le classement modifierait le poids de l'équipe. Nous rappelons que le poids de l'équipe est obtenu par l'addition des points du classement de double de chacun des joueurs (ses).

NC	40	30/5	30/4	30/3	30/2	30/1	30	15/5	15/4	15/3	15/2	15/1	15	5/6
19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5

- Tout le championnat se joue avec **le classement 2015.**
- Règles de jeux inchangées soit :

Pour toutes les divisions Dames et Messieurs :

**Simple** : rencontres au meilleur des 3 manches avec jeu décisif dans chacune des manches,

**Double** : deux manches gagnantes avec jeu décisif et application de la règle du no-ad  
3<sup>ème</sup> manche : super jeu décisif en 10 points

**Les joueurs (ses) de simple peuvent jouer le double.**

- Les équipes suivantes ayant passé un tour au Championnat de Bourgogne de la saison écoulée (2014) **sont qualifiées directement pour les quarts de finales de la nouvelle saison (2015).**

Dames : TC Chalon, TC Mâcon

Messieurs : TC Le Creusot, TC Etang sur Arroux

**Pour information, ces équipes se déplaceront au premier tour du Championnat de Bourgogne le 30 novembre 2014.**

**Destiné à ces quatre équipes : Date butée de la fiche régionale 16 NOVEMBRE 2014.**

## **TRES IMPORTANT:**

Le club doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que :

- Tous les joueurs potentiels possèdent leur attestation de licence **avant le début des rencontres (une équipe au sein de laquelle évoluera un joueur non licencié le jour de la rencontre aura match perdu par forfait)** ainsi qu'un **certificat médical valide pour la durée de la compétition**. Dans tous les cas, la licence devra être enregistrée le 31 octobre 2014 au plus tard.

**Les licences 2015** seront enregistrables sur le site de la F.F.T. **dès le 1er Septembre 2014.**

- **Le JAE à jour de sa licence 2015 soit enregistré en même temps que les joueurs de chaque équipe pour le bon fonctionnement de la Gestion Sportive.**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

La Commission SENIORS PLUS

**Championnat de Saône et Loire  
INTERCLUBS SENIOR PLUS 35 ANS PAR EQUIPES  
Saison sportive 2015**

**Bulletin à faire parvenir au :**

**COMITE DE TENNIS DE S. & L.  
Rue d'Avoise – Stade – 71210 MONTCHANIN**

**Impérativement pour le : 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**NOM DU CLUB :**

**N° du club : 0471\_ \_ \_ \_**

Nom du ou des Juge- Arbitres (JAE)	Adresses postale et E-mail	Téléphones

**MESSIEURS :**

35 ans	Nom des Capitaines	Adresses postale et E-mail	Téléphones
Equipe 1			
Equipe 2			
Equipe 3			
Equipe 4			

**DAMES :**

35 ans	Nom des Capitaines	Adresses postale et E-mail	Téléphones
Equipe 1			
Equipe 2			
Equipe 3			

Ci-joint un chèque de ..... fois **58 €** soit .....€.  
à l'ordre du **COMITE DE S. & L. de TENNIS**

A ....., Le .....





## ADDITIF AU REGLEMENT

### ➔ Rappel du système actuel

#### Hommes

1 <sup>ère</sup> Division	1 poule de 6	- la 1 <sup>ère</sup> dispute le Championnat de Bourgogne - les 3 dernières descendent
2 <sup>ème</sup> Division	3 poules de 6	- la 1 <sup>ère</sup> équipe de chaque poule monte - la 6 <sup>ème</sup> de chaque poule descend
3 <sup>ème</sup> Division	3 poules de 6	- la 1 <sup>ère</sup> de chaque poule monte - la 6 <sup>ème</sup> de chaque poule et la plus mauvaise 5 <sup>ème</sup> descendent
4 <sup>ème</sup> Division	2 poules de 6	- les 2 premières de chaque poule montent

#### Dames

1 <sup>ère</sup> division	1 poule	- la 1 <sup>ère</sup> dispute le Championnat de Bourgogne - les deux dernières descendent
2 <sup>ème</sup> division	2 poules	- la 1 <sup>ère</sup> de chaque poule monte - la dernière de chaque poule descend
3 <sup>ème</sup> division	1 poule	- les deux premières montent

Il est rappelé que toute équipe ayant participé au championnat 2014 et devenue subitement très forte la saison suivante pourra accéder à une division supérieure (voire sauter une division) même si elle n'a pas terminé 1<sup>ère</sup>.

Par conséquent, les montées et descentes ne seront définitives qu'après l'inscription des équipes. **A cet effet, il est demandé le classement prévisionnel des joueurs devant évoluer dans chaque équipe.** Chaque responsable ou capitaine d'équipe doit sur le site de la FFT, à la page « ESPACE du LICENCIÉ » vérifier par « simulation de classement » le niveau des équipiers.

#### Conséquences

- Des équipes classées 4<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> pourront éventuellement descendre pour laisser la place à ces équipes.

#### Avantages

- Rendre les Championnats plus équilibrés pour l'intérêt de chacun.